

Pursuant to the FTA and NAFTA, the import access levels for egg powder and liquid eggs or frozen eggs is calculated at 0.627% and 0.714% of the previous year's domestic production respectively.

For 1999 this amounted to 422,011 kg and 1,829,977 kg respectively. Within access commitment permit issuance totalled 363,740 kg for egg powder and 1,782,679 kg for liquid eggs.

In 1996 an allocation for nest run eggs for breaking purposes only was introduced. This resulted from an increase in the import access quantity available for allocation, due to Canada's WTO access commitment, which is higher than Canada's FTA/NAFTA commitment. The 1999 import access level for nest run eggs for breaking purposes only was 6,341,749 dozen eggs. During 1999, within access commitment permits were issued for 5,974,170 dozen eggs.

While the basic access levels are fixed each year, provision is made to issue import permits for eggs or egg products supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs.

In 1999, supplementary permits for 1,987,640 kg of egg products were issued. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are issued import permits to compete on world markets. Under this arrangement, import permits for 6,482,133 kg of egg products were also authorized in 1999.

Conformément à l'ALE et à l'ALENA, les niveaux d'engagement d'accès pour les œufs en poudre et les œufs liquides ou congelés sont établis respectivement à 0,627 % et à 0,714 % de la production nationale de l'année précédente.

Pour 1999, cela représentait respectivement 422 011 kg et 1 829 977 kg. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 363 740 kg d'œufs en poudre et pour 1 782 679 kg d'œufs liquides.

Une allocation pour les œufs tout venant destinés uniquement à être cassés a été introduite en 1996. Cela tenait à une augmentation de la quantité sous régime d'accès pouvant être importée à attribuer, en raison de l'engagement d'accès pris par le Canada à l'OMC, qui est supérieur à l'engagement pris aux termes de l'ALE et de l'ALENA. En 1999, l'engagement d'accès pour les œufs tout venant destinés uniquement à être cassés était de 6 341 749 douzaines d'œufs. En 1999 toujours, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 5 974 170 douzaines d'œufs.

Les niveaux d'engagement d'accès de base sont fixés chaque année, mais il est possible de délivrer des licences supplémentaires pour l'importation d'œufs ou de produits des œufs en quantités supérieures au niveau de l'engagement d'accès afin de répondre à l'ensemble des besoins du marché canadien.

En 1999, des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 1 987 640 kg de produits des œufs. Les entreprises qui ont besoin d'œufs ou de produits des œufs importés aux fins de réexportation se voient accorder des licences d'importation pour assurer leur compétitivité sur les marchés mondiaux. En vertu de cet arrangement, des licences ont aussi été accordées pour l'importation de 6 482 133 kg de produits des œufs en 1999.